

PROJET DE RESTAURATION DES SÉDIMENTS À L'ÎLE AUX CHATS

LA POPULATION EST INVITÉE À S'INFORMER

Québec, le 9 janvier 2001 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, l'étude d'impact concernant le projet de restauration des sédiments à l'Île aux Chats.

La consultation publique

Pendant une période de 45 jours, soit du 9 janvier au 23 février 2001, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement, de même que tous les documents relatifs au projet, peuvent être consultés aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, à l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'aux endroits suivants :

- Hôtel de Ville de Grande-Île, 1155, Mgr Langlois, Grande-Île ;
- Bibliothèque municipale de Grande-Île, 758, avenue Grande-Île, Grande-Île ;
- Bibliothèque Armand-Frappier, 80, rue St-Thomas, Salaberry-de-Valleyfield.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE, www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique «Périodes d'information».

La séance d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information à Grande-Île, le mardi 30 janvier 2001, à compter de 19 h 30, à la Salle Buffet Simon, 576, avenue Grande-Île, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Les personnes participant à la séance d'information pourront s'informer sur toute question relative au projet et à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 23 février 2001, au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, au 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Les motifs de la demande doivent être indiqués, ainsi que l'intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Le projet

L'Île aux Chats fait partie de la municipalité de Grande-Île et est située à 1,5 km à l'ouest de Valleyfield, dans le lac Saint-François. Jadis, elle a été le lieu de plusieurs activités industrielles. L'étude d'impact mentionne qu'au début des années 1990, les sols contaminés et les déchets dangereux de l'île auraient été excavés et confinés dans des cellules de confinement étanches. Le lixiviat des cellules aurait été pompé et évacué hors du site selon les lois et règlements en vigueur. Depuis, un programme de suivi environnemental aurait été réalisé régulièrement.

Le promoteur, General Electric (*depuis décembre 2000, Honeywell a été racheté par General Electric*), se propose maintenant de procéder à la restauration des sédiments dans l'environnement immédiat de l'Île aux Chats. La zone à restaurer qui est située le long de la rive nord-est de l'île, serait d'un peu plus de 100 000 mètres carrés. Ces sédiments contaminés pourraient affecter les organismes vivants, notamment les poissons, les oiseaux, les invertébrés, les petits mammifères, ainsi que la végétation aquatique. L'approche de restauration des sédiments autour de l'Île aux Chats constituerait un effort vers les objectifs de conservation des attractions du lac et d'atténuation des dommages au milieu naturel. Deux zones d'étude ont été déterminées : la zone d'étude immédiate, qui inclut le littoral de l'Île aux Chats, la baie nord-est et la portion fluviale en aval de l'île et la zone d'étude élargie, qui comprend la zone entourant l'île à l'intérieur d'un rayon de trois kilomètres.

Les échantillons de sédiments prélevés et analysés autour de l'île révèlent des teneurs en métaux lourds qui excèdent les critères de qualité pour les sédiments. La solution retenue par le promoteur pour remédier à la situation serait le recouvrement in situ des sédiments contaminés. Cette méthode utilisée pour restaurer les sédiments de surface contaminés dans les milieux aquatiques, permet d'isoler les contaminants à l'aide d'une couche de matériaux propres.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Le promoteur propose des mesures d'atténuation pour réduire les répercussions négatives appréhendées et pour maximiser celles considérées positives. D'après lui, le projet aurait un effet positif permanent sur le milieu. Ainsi, la restauration projetée serait conçue de façon à recréer et, parfois, à améliorer les habitats qui étaient présents avant la restauration. L'environnement aquatique serait amélioré et permettrait le développement de communautés végétales et fauniques diversifiées. Les organismes du fond du lac ne seraient plus exposés aux sédiments contaminés et les habitats pour la reproduction du poisson et le développement des larves s'accroîtraient. Quant aux activités liées à la phase de construction de la structure de recouvrement, le promoteur mentionne qu'elles généreraient des répercussions dont les effets seraient principalement limités à la zone immédiate des travaux. Le promoteur précise, dans son étude d'impact, que des mesures d'atténuation permettraient de rendre la période des travaux moins dérangeante et que la construction aurait un effet positif sur l'économie locale et régionale.

Un programme de suivi et d'entretien environnemental serait mis en place afin d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement pendant les travaux de construction et à la suite de l'achèvement des activités de restauration des sédiments. Le programme, à long terme, constituera une composante essentielle du projet. Il s'échelonne sur une période d'un an et son coût est évalué à 8 millions de dollars environ.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec M^{me} Thérèse Daigle, au (418) 643-7447, ou sans frais, au 1 800 463-4732 ou par courrier électronique à therese.daigle@bape.gouv.qc.ca